CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES

58e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 26 au 30 octobre 2020

**SC58 Doc.20.2**

**Rapport du Secrétariat sur la COP14**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i) prendre note du présent rapport ;

ii) prendre note des dates probables de la COP14 ;

iii) prendre note du calendrier indicatif des activités et délais jusqu’à la COP14 ; et

iv) approuver l’ordre du jour provisoire de la COP14.

**Contexte**

1. À sa 57e Réunion (SC57), le Comité permanent a accepté, par acclamation, l’offre de la Chine d’accueillir la 14e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP14) à Wuhan, Chine.

2. Le Comité permanent a adopté la Décision SC57-18 comme suit : « Le Comité permanent établit le Sous-groupe sur la COP14, présidé par la Chine et composé également de l’Algérie, de l’Arménie, de l’Australie, de l’Autriche, du Costa Rica, des Émirats arabes unis, des États-Unis d’Amérique, de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, chargé de superviser le processus de planification de la COP14 et de formuler des idées concernant la célébration du 50e anniversaire de la Convention en 2021, en sollicitant le soutien d’autres Parties contractantes, si nécessaire. »

**Progrès des préparatifs de la COP14**

3. Entre le 3 et le 5 décembre 2019, le personnel du Secrétariat a rencontré les représentants du pays hôte, notamment de la municipalité de Wuhan et de l’Administration nationale des forêts et des pâturages, à Wuhan, pour visiter des sites potentiels, déterminer des dates possibles et discuter des besoins de la réunion et de sa logistique.

4. À cette réunion, le projet d’accord avec le pays hôte a été présenté par le Secrétariat et discuté avec le pays hôte. Le Secrétariat s’est appuyé sur les leçons et meilleures pratiques issues de COP précédentes de la Convention sur les zones humides ainsi que sur l’expérience de COP d’autres accords multilatéraux sur l’environnement (AME) que le pays hôte est invité à reproduire.

5. Durant la réunion, la possibilité d’organiser une réunion de haut niveau a été discutée et le pays hôte a indiqué son intention de prévoir et d’organiser un événement de ce type.

6. Une réunion de suivi était prévue pour le 3 février 2020, simultanément avec la célébration de la Journée mondiale des zones humides à Beijing, afin de discuter de manière plus approfondie de la planification et de la logistique de la COP14, notamment des dates, du lieu et du thème. La réunion a été annulée en raison de l’épidémie de COVID‑19.

7. Le Secrétariat a organisé une téléconférence avec le pays hôte, le 4 mars, à laquelle le pays hôte a fourni une mise à jour sur la situation relative au COVID-19 en Chine ; plusieurs questions ont été discutées concernant la planification de la COP14, notamment les dates, le lieu, le thème et le programme, ainsi que la convocation du Groupe de travail sur la COP14. Le pays hôte a indiqué que les dates pourraient éventuellement être fixées à l’automne 2021 ; il prévoit de proposer des dates exactes avant la 58e Réunion du Comité permanent afin que ce dernier les approuve. Le lieu proposé reste la municipalité de Wuhan.

8. La Chine, qui préside le Groupe de travail sur la COP14, a contacté les membres à la mi‑mars, et le Groupe a convenu d’échanger les documents par voie électronique au lieu de tenir une téléconférence. La Chine a ultérieurement communiqué des commentaires sur les progrès et idées de préparation de la COP14 et révisera le document au sein du Groupe.

9. Le Groupe de travail a demandé du temps pour se réunir à l’occasion de la 58e Réunion du Comité permanent, avant la préparation du point de l’ordre du jour sur la COP14, afin que le pays hôte puisse fournir d’autres mises à jour sur la planification et les préparatifs et que le Groupe de travail puisse contribuer à la planification et aux préparatifs du pays hôte.

10. Comme il y aura plusieurs mesures prises concernant la planification de la COP14 entre la date de publication du présent rapport et la 58e Réunion du Comité permanent, la Chine présentera un rapport verbal à la 58e Réunion du Comité permanent contenant les informations les plus récentes et décrivant les progrès de ses efforts.

**Calendrier jusqu’à la COP14**

11. Un calendrier indicatif a été préparé en prenant novembre 2021 comme la date probable de la COP14, comme on peut le voir dans le tableau 1 ci‑dessous. Le calendrier peut être ajusté dès que les dates de la COP14 auront été approuvées par le Comité permanent.

*Tableau 1 Calendrier indicatif jusqu’à la COP14*

|  |  |
| --- | --- |
| **Date** | **Activité** |
| **Novembre 2021** | 14e Session de la Conférence des Parties contractantes (**COP14**) |
| Août 2021 | Publication des documents de la COP14 |
| Mai 2021 | 59e Réunion du Comité permanent (SC59) |
| Février 2021 | Soumission de propositions pour les projets de résolutions |
| Février 2021 | Publication des documents pour la 59e Réunion du Comité permanent[[1]](#footnote-2) |
| À déterminer | Réunions régionales pré‑COP[[2]](#footnote-3) |

12. Le document SC58 Doc.20.4 *Processus de préparation et d’examen des projets de résolutions* aborde aussi ce calendrier et le processus de préparation de projets de résolutions soumis pour examen à la COP14. Le document examine, en outre, la place des réunions régionales pré-COP dans le processus.

**Ordre du jour provisoire de la COP14**

13. Le Règlement intérieur adopté par la COP13 indique que le Secrétariat « prépare l’ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire afin qu’il soit examiné et approuvé par le Comité permanent à sa réunion annuelle, dans l’année qui suit une session de la Conférence des Parties » (article 8) et « informe toutes les Parties contractantes des dates, du lieu de réunion et de l’ordre du jour provisoire d’une session ordinaire, 12 mois au moins avant le début prévu de la session » (article 5.1).

14. L’article 9 stipule : « L’ordre du jour provisoire de chaque session ordinaire comprend, s’il y a lieu :

1. le rapport du Secrétaire général sur les travaux relatifs à la Convention ;
2. les points qui résultent des articles de la Convention ;
3. les points dont l’inscription a été décidée lors d’une session précédente ou qui émanent des décisions prises lors d’une session précédente ;
4. les points visés à l’article 15 du présent Règlement intérieur ;
5. tout point proposé par une Partie contractante et reçu par le Secrétariat avant que l’ordre du jour provisoire ait été approuvé par le Comité permanent ;
6. un rapport comparatif des dépenses réelles et des dépenses prévues, ainsi que des besoins en ressources humaines de la période triennale écoulée pour les travaux de la Convention et le fonctionnement du Secrétariat. »

15. En conséquence, le Comité permanent est prié d’approuver l’ordre du jour provisoire de la COP14, figurant dans l’annexe 1 du présent document, qui a été préparé conformément au Règlement intérieur.

**Annexe 1**

**Ordre du jour provisoire de la COP14**

**14e Session de la Conférence des Parties contractantes   
à la Convention sur les zones humides**

**Wuhan, Chine, 2021**

**Ordre du jour provisoire**

I Ouverture de la session

II Allocutions générales et discours liminaires

III Adoption de l’ordre du jour

IV Adoption du Règlement intérieur

V Élection du président et des vice-présidents et remarques du président

VI Nomination du Comité de vérification des pouvoirs et de tout autre comité

VII Admission des observateurs

VIII Rapport de la présidence du Comité permanent

IX Rapport de la Secrétaire générale et aperçu de l’application de la Convention au niveau mondial

X Rapport sur l’application du Programme de CESP 2016-2024

XI Rapport de la présidence du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST)

XII Questions issues des Résolutions et Recommandations de sessions précédentes de la Conférence des Parties contractantes

XIII Rapport du Secrétariat sur les incidences administratives et financières des projets de résolutions

XIV Rapport financier de la présidence du Sous-groupe du Comité permanent sur les finances pour 2019-2021 et budget proposé pour la période triennale 2021-2024

XV Élection des Parties contractantes qui siégeront au Comité permanent en 2021-2024

XVI Examen des projets de résolutions et recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent

XVII Rapport du Comité de vérification des pouvoirs

XVIII Rapport sur les discussions, conclusions et recommandations des séances précédentes

XIX Adoption des Résolutions et Recommandations

XX Date et lieu de la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties contractantes

XXI Divers

XXII Adoption du rapport de la 14e Session de la Conférence des Parties contractantes

XXIII Clôture de la session

**Programme de travail provisoire**

**1er jour**

Inscription des délégués (chaque jour)

**60e Réunion du Comité permanent** (qui se réunira ensuite comme Bureau de la Conférence)

**Réunions régionales** (y compris discussions relatives aux Parties contractantes dont l’élection au Comité permanent sera proposée. Point XIV de l’ordre du jour)

Réunions des Initiatives régionales Ramsar

**2e jour**

Inscription (suite)

**Réunions régionales**

**Cérémonie d’ouverture et allocutions de bienvenue** (comprend les **points I** et **II de l’ordre du jour** et la cérémonie de remise des prix Ramsar)

**3e jour**

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence

**Séance plénière**

**III Adoption de l’ordre du jour**

**IV Adoption du Règlement intérieur**

**V Élection du président et des vice-présidents et remarques du président**

**VI Nomination du Comité de vérification des pouvoirs et de tout autre comité**

**VII Admission des observateurs**

**VIII Rapport de la présidence du Comité permanent**

**Séance plénière**

**IX Rapport de la Secrétaire générale et aperçu de l’application de la Convention au niveau mondial**

**X Rapport sur l’application du Programme de CESP 2016-2024**

**XI Rapport de la présidence du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST)**

**XII Questions issues des Résolutions et Recommandations de sessions précédentes de la Conférence des Parties contractantes**

**XIII Rapport du Secrétariat sur les incidences administratives et financières des projets de résolutions**

**4e jour**

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence

**Séance plénière**

**XIV Rapport financier de la présidence du Sous-groupe du Comité permanent sur les finances pour 2019-2021 et budget proposé pour la période triennale 2021-2024**

**XV Élection des Parties contractantes qui siégeront au Comité permanent en 2021-2024**

**XVI Examen des projets de résolutions et recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent**

**Séance plénière**

**XVI Examen des projets de résolutions et recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent** (suite)

**Réunions régionales** pour préparer et recueillir les avis pour les séances suivantes

**5e jour**

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence (avec les personnes nommées au Comité permanent 2021-2024, en qualité d’observateurs)

**Séance plénière**

**XVI Examen des projets de résolutions et recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent** (suite)

**Séance plénière**

**XVI Examen des projets de résolutions et recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent** (suite)

**6e jour**

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence avec les personnes nommées au Comité permanent 2021-2024, en qualité d’observateurs

**Séance plénière**

**XVI Examen des projets de résolutions et recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent** (suite)

**Séance plénière**

**XVI Examen des projets de résolutions et recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent** (suite)

Séance préparatoire pour les personnes nommées en vue de siéger au Comité permanent pour la période 2021-2024

**7e jour**

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence (si nécessaire) avec les personnes nommées au Comité permanent 2021-2024, en qualité d’observateurs

**8e jour**

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence avec les personnes nommées au Comité permanent 2021-2024, en qualité d’observateurs

**Séance plénière**

**XVII Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**

**XVIII Rapport sur les discussions, conclusions et recommandations des séances précédentes**

**Séance plénière**

**XIX Adoption des Résolutions et Recommandations**

**9e jour**

Inscription (suite)

Réunion du Bureau de la Conférence avec les personnes nommées au Comité permanent 2021-2024, en qualité d’observateurs

**Séance plénière**

**XIX Adoption des Résolutions et Recommandations** (suite)

**Séance plénière**

**XX Date et lieu de la prochaine session ordinaire de la Conférence des Parties contractantes**

**XXI Divers**

**XXII Adoption du rapport de la 14e Session de la Conférence des Parties contractantes**

**XXIII Clôture de la session**

**61e Réunion du Comité permanent** (les nouveaux membres élisent le président et le vice-président ainsi que les membres des sous-groupes et conviennent de la date et du lieu de leur première réunion plénière)

1. Comprend la publication de projets de résolutions pour examen à la 59e Réunion du Comité permanent. [↑](#footnote-ref-2)
2. Le but, la présentation et le calendrier des réunions régionales pré‑COP seront décrits par le Groupe de travail sur l’efficacité. [↑](#footnote-ref-3)